FIM Fédération Internationale des Musiciens
SNAM Union Nationale CGT des Syndicats d'Artistes Musiciens
FNSAC Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, et de l'Action Culturelle

Syndicat CGT des artistes musiciens professionnels et enseignants de la musique et de la danse de Lyon et la région Rhône-Alpes
Bourse du travail, Place Olivier Guichard 69003 LYON
contact@sampl-cgt.org
http://www.sampl-cgt.org/

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : **FR 52 ZZZ 212571**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SAMPL-CGT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SAMPL-CGT.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, Prénom

Adresse

Code postal :
Ville :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

SAMPL-CGT – Syndicat Artistes Musiciens

Mme Aurélia JEANNET

53 boulevard Clémenceau
38100 GRENOBLE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

BIC (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

Type de paiement : ☑ Paiement récurrent/répétitif

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI LE PRELEVEMENT N'EST PAS EFFECTUE SUR LE COMPTE DE L'ADHERENT) :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SAMPL-CGT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SAMPL-CGT.

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Formulaire à retourner à : Aurélia Jeannet, 53 boulevard Clémenceau 38100 GRENOBLE
JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.